

Affaires courantes

La première pétition demande au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin de protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition prie le Parlement canadien de rejeter le projet de loi sur le contrôle des armes à feu et de demander au ministre de la Justice de revoir la manière dont il envisage le contrôle des armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement de rejeter toute proposition visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés afin d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article prescrit par notre Règlement, j'ai le plaisir de déposer une pétition signée par 41 pétitionnaires qui prient le Parlement d'agir rapidement en modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire de façon explicite toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans tous les domaines de juridiction fédérale, et en adoptant toutes les mesures nécessaires afin de reconnaître les conjoints de fait de même sexe dans les lois fédérales.

[Traduction]

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine d'habitants de Fredericton—York—Sunbury. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant l'aide au suicide soient rigoureusement appliquées et à ce qu'aucune modification législative ne soit apportée ayant pour effet d'approuver ou d'autoriser l'aide ou l'incitation au suicide ou une autre activité conçue pour mettre un terme à la vie humaine.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des électeurs de Lincoln.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés afin d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

La deuxième pétition demande au Parlement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne de façon à ce que les avantages dont bénéficient les conjoints ne soient pas accordés aux couples formés de personnes de même sexe.

[Français]

LES BOÎTES VOCALES

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 257 personnes de ma circonscription priant le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation de boîtes vocales pour les personnes âgées.

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par plus de 50 habitants de la circonscription de St. Paul's, que je représente, et des environs. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement du Canada de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les individus contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première est signée par 53 personnes qui demandent au gouvernement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne et la Loi canadienne sur les droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE PROJET DE LOI C-41

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 46 personnes qui prient instamment le Parlement de demander au gouvernement de supprimer l'article 718.2 du projet de loi C-41.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 134.

[Texte]

Question n° 134—**M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville):**

Le gouvernement est prié de fournir des statistiques prouvant que la criminalité violente a été et/ou sera réduite et que la sécurité du public a été et/ou sera améliorée par chacune des mesures suivantes a) l'enregistrement des armes de poing et des autres armes à usage restreint, b) l'interdiction de divers types d'armes à feu, c) l'autorisation d'acquisition d'armes à feu, d) l'inclusion dans le Code criminel de dispositions en matière de sécurité d'entreposage, de manutention et de transport, e) le contrôle de la vente de munitions et f) la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement universel pour les armes à feu et les propriétaires d'armes à feu.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Les modifications législatives apportées en 1978, en 1992 et celles proposées actuellement en ce qui concerne les armes à feu ont mis ou mettront en oeuvre diverses mesures complémentaires de contrôle des armes à feu. Pour cette raison, les chercheurs et statisticiens sont dans l'impossibilité de déterminer avec exactitude la mesure dans laquelle les mesures de contrôle précises parviennent ou parviendront effectivement à réduire le nombre de crimes violents et à accroître la sécurité publique au Canada.